



Bruges

Le 24 novembre 2025

DEC-2025-138

PTO / Centre commande publique / ALL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20251202-DEC-2025-138-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

VU la décision du Maire en date du 10 juin 2025 (DEC-2024-57) reçue par la Préfecture de la Gironde le 17 juin 2025 concernant la signature des marchés de travaux de la création d'un équipement sportif comprenant l'installation d'un complexe Padel/Tennis/Boulodrome sur la Plaine de Sports Galinier – Majau, comportant deux lots : le lot 1-VRD-Gros œuvre et le lot 2 - Terrains de sport – Equipements sportifs attribués pour le lot 1 VRD-Gros œuvre à l'entreprise SOPEGA, candidat individuel, (SIRET : 95000019000013) 24 rue Marion de Jacob – BP 80352 – 33694 Mérignac Cedex pour un montant de 119 610,16 € HT, et pour le lot 2 - Terrains de sport – Equipements sportifs avec la société SPTM, candidat individuel, (SIRET : 40941111300031) 1645 Route de Trixe-82710 Bressols pour un montant de 261 546,50 euros HT dont 7 200 euros HT de prestation supplémentaire éventuelle correspondant au séparatif grillagé, pour une durée prévisionnelle globale des travaux de 5 mois,

CONSIDERANT les propositions d'avenants pour le lot1 actant une plus-value de 17 752,44 euros HT au titre de la modification prévue aux articles L2194-1 6^{ème} et R2194-8 du Code de la Commande publique pour la réalisation de travaux de faible montant et pour le lot 2 une plus-value de de 6 308,19 euros HT prévue aux articles L2194-1 6^{ème} et R2194-8 du Code de la Commande publique pour la réalisation de travaux de faible montant,

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** pour le lot 1 – VRD – Gros Œuvre l'avenant n°1 au marché de travaux qui concerne les travaux modificatifs et complémentaires, demandés par le Maître d'Ouvrage, suivants :
 - Ajout d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales sous le bâtiment, pour un montant de 3 833, 25 euros HT
 - Modification de prestation concernant la mise en œuvre, fourniture et pose de bordures périphériques, compte tenue de la coordination des interventions, pour un montant en moins-value de 6 308,19 euros HT
 - Aménagements extérieurs : réalisation d'un drain périphérique, d'un accès au boulodrome, réalisation d'un modelage du talus et réalisation d'une dalle en



Bruges

enrobé pour pose de potelets de sécurité et d'arceaux à vélos pour un montant de 20 227,38 euros HT

- **De signer** pour le lot 2 – Terrains de sports – Equipements sportifs l'avenant n°1 au marché de travaux qui concerne les travaux modificatifs, demandés par le Maître d'Ouvrage, suivants :
 - Modification de prestation concernant la mise en œuvre, fourniture et pose de bordures périphériques, compte tenue de la coordination des interventions, pour un montant de 6 308,19 euros HT
- **De payer** à réception de factures, pour le lot 1 un montant à hauteur de 17 752,44 euros H.T. soit 21 302,93 euros TTC (T.V.A 20%), pour le lot 2 un montant à hauteur de 6 308,19 euros HT soit 7 569,83 euros TTC (T.V.A 20%).

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU